

PREAMBULE

La société ENGIE Home Services est dénommée ci-après la « Société » ou « ENGIE Home Services ».

Afin de mieux répondre aux attentes de ses clients, ENGIE Home Services a souhaité pouvoir proposer à distance par voie électronique la souscription de contrats d'entretien d'équipements thermiques par l'intermédiaire du site web www.engie-homeservices.fr (ci-après le « Site »).

La liste des différentes prestations de services proposées dans ce cadre est consultable sur le Site.

Le système de souscription à distance ainsi mis en place, qui suppose une démarche active de la part du client, est en tout point conforme aux exigences requises, notamment par les articles L.111-1, L.112-1 et L.221-5 et suivants du Code de la consommation.

Les présentes conditions générales de souscription sont applicables aux seuls consommateurs, au sens qu'en donne l'article préliminaire du Code de la consommation, agissant exclusivement pour leur propre compte et ayant la pleine capacité juridique de contracter (ci-après dénommés le/les « client(s) »).

Le client conserve à sa charge les frais de télécommunication lors de l'accès à Internet et de l'utilisation du Site.

1. CHAMP D'APPLICATION DES PRESENTES CONDITIONS GENERALES DE SOUSCRIPTION

Les présentes conditions générales sont applicables à toutes les souscriptions de prestations de service conclues à distance via le Site pour une exécution en France métropolitaine (y compris la Corse).

Le client devra avoir pris connaissance des présentes conditions générales de souscription, ainsi que des Conditions Générales d'Entretien concernée et les accepter avant la passation de sa commande, concrétisée par la validation en ligne.

Aucune des clauses portées sur des conditions générales antérieures ou sur des correspondances adressées par le client à la Société ne peut y déroger sauf acceptation préalable et écrite de la Société.

Conformément aux dispositions de l'article 1127-1 du Code civil, les présentes conditions générales de souscription peuvent être conservées par toute personne visitant le Site (par le moyen d'un enregistrement informatique) et peuvent par ailleurs être reproduites (par le moyen de leur impression sur papier).

Les présentes conditions générales de souscription seront applicables tant qu'elles figureront sur le Site. Elles peuvent faire l'objet de modifications. Dès lors, il est entendu que les conditions générales de souscription applicables sont celles en vigueur sur le Site au moment de la passation de la commande sur le Site. La date de mise en ligne de ces conditions générales de souscription vaut date de mise en vigueur.

Dans l'hypothèse où, postérieurement à la date de leur suppression du Site et à leur remplacement, les présentes conditions générales de souscription demeureraient néanmoins accessibles au public via d'autres sites internet ou par tout autre moyen, elles ne seraient cependant plus opposables à la Société.

2. IDENTIFICATION DU VENDEUR

Société ENGIE Home Services

Société par actions simplifiée à associé unique, au capital de 1.121.232 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro B 301 340 584

Mandataire Bancaire à titre non exclusif de FRANFINANCE sous le N° Orias 19 004 178 (www.orias.fr)

Siège social : Tour Egée, 9-11 Avenue de l'Arche, 92400 COURBEVOIE

3. INFORMATIONS RELATIVES AUX PRESTATIONS DE SERVICE

Les caractéristiques essentielles des prestations de service sont mentionnées sur le Site.

Ces informations sont conformes aux prescriptions requises par les textes légaux et réglementaires en vigueur et, notamment, par les articles L.111-1 et L.121-1 du Code de la consommation, ainsi que par l'arrêté du 3 décembre 1987 « relatif à l'information du consommateur sur les prix » et l'arrêté du 2 mars 1990 « relatif à la publicité des prix des prestations de dépannage, de réparation et d'entretien dans le secteur du bâtiment et de l'électroménager ».

Les clients ont la possibilité d'obtenir des renseignements complémentaires sur les prestations de service proposées sur le Site en contactant la Société via le chat en ligne sur le Site ou en renseignant un formulaire de rappel depuis la page Contact du Site.

4. LE PROCESSUS DE COMMANDE ET DE CONCLUSION DU CONTRAT

La phase de souscription se fait en plusieurs étapes successives :

- **Etape 1 : Information préalable sur le logement et l'appareil**

Le client renseigne les informations demandées relatives à l'ancienneté de son logement, son code postal et si besoin l'année d'installation de l'appareil (avant ou après 2016) concerné par la prestation envisagée.

Il s'agit de champs obligatoires constituant des informations essentielles dans le cadre de la commande et, par la suite, de l'exécution du contrat. A ce titre, le client reconnaît comme exacts et sincères les renseignements portés sur ce formulaire. La responsabilité de la Société ne saurait être engagée dans l'hypothèse où les informations que le client fournit s'avèreraient fausses ou incomplètes. Au cas où le client aurait indiqué des informations fausses ou incomplètes, la Société se réserve le droit d'annuler la commande du client.

- **Etape 2 : Choix de la formule et des options éventuelles**

Le client choisit et sélectionne la formule souhaitée au regard de ses besoins. Des options facultatives, et le cas échéant payantes, peuvent être proposées et choisies par le client. Dans certain cas, l'option peut nécessiter l'achat, par le client, d'un accessoire.

A cette étape, le client est invité à indiquer un « code promo » ou un « code de parrainage » s'il en bénéficie d'un.

Le client valide ensuite ses choix en cliquant sur le bouton « Souscrire en ligne ».

Un récapitulatif de la commande s'affiche à droite de la page précisant les caractéristiques de la formule des options choisies, ainsi que le prix TTC de la commande hors prix des éventuels accessoires, dont le règlement interviendra après leur installation.

Un lien hypertexte lui permet d'accéder aux Conditions Générales d'Entretien concernées et aux éventuelles conditions générales de ventes des accessoires.

Le client peut, s'il le souhaite, modifier sa commande en cliquant sur l'icône « Modifier ma commande ».

- **Etape 3 : Identité/coordonnées du client**

Le client fournit les informations relatives à son identité (nom, prénom ou dénomination sociale, n° de téléphone, adresse email), l'adresse du logement ou local concerné et l'adresse de facturation si celle-ci diffère de l'adresse du logement /local. Il s'agit de champs obligatoires que le client reconnaît comme exacts et sincères.

Le client est également invité à indiquer s'il est déjà client d'ENGIE Home Services en cochant la case correspondante (il doit alors indiquer son numéro de référence client).

- **Etape 4 : Choix d'une date et d'un créneau horaire souhaités pour la visite d'entretien**

Le client choisit une date et un créneau horaire souhaités, hors week-end et jour férié, pour la première visite d'entretien prévue dans le cadre des prestations choisies.

Durant cette visite, le technicien évaluera, notamment et en premier lieu, la conformité de l'installation et si l'équipement concerné ou son environnement permet bien la réalisation de la fourniture de la prestation de service d'entretien. Si cela n'est pas le cas, l'article 6 « Condition résolutoire » des présentes aura vocation à s'appliquer.

- **Etape 5 : Acceptation du contrat par le client**

S'il le souhaite, le client peut accepter le contrat en le validant en ligne.

Pour ce faire, le client doit :

- Prendre connaissance et accepter les présentes conditions générales de souscription ainsi que les conditions générales d'entretien en cochant les cases correspondantes,
- Choisir entre les différentes modalités de paiement à sa disposition : dans les conditions figurant à l'article 7 et dans les Conditions Générales d'Entretien de la prestation choisie,
- Visualiser le récapitulatif de sa commande en haut de la page et confirmer sa commande en cliquant sur l'icône de validation de la commande avec obligation de paiement.

- **Etape 6 : Paiement**

Selon la modalité de paiement qu'il a choisi à l'étape précédente, le client devra procéder au paiement conformément à l'article 7 « Conditions de règlement et facturation ».

- **Etape 7 : Confirmation de la commande**

Le client reçoit par email une confirmation de sa commande rappelant les caractéristiques principales et le prix, ainsi que la date et le créneau horaire de la première visite d'entretien souhaités, qui devront être confirmés par la Société (cf. Etape 8).

- **Etape 8 : Confirmation du créneau de visite le cas échéant**

La date et le créneau horaire sélectionnés par le client (cf. Etape 4) seront confirmés par email au client par la Société sous trois (3) jours ouvrés. Si le client a opté pour un paiement par prélèvement bancaire, son numéro de référence unique de mandat sera indiqué dans l'email. En pièce jointe à l'email, figurera le récapitulatif du contrat et les Conditions Générales d'Entretien.

En cas d'indisponibilité ou de difficulté à retenir la date et/ou le créneau horaire sélectionné par le client, ce dernier sera contacté par un conseiller ENGIE Home Services afin de trouver un(e) autre date/créneau horaire. Le client recevra alors un email lui confirmant la date et le créneau horaire retenus.

Le contrat est réputé souscrit par le client dès qu'il a cliqué sur l'icône « Je valide ma commande avec obligation de paiement » de l'étape 5, sous réserve de la validité des informations fournies par le client et de la conformité technique de son installation.

L'acceptation du client ne pourra pas être ultérieurement remise en cause sauf dans le cadre de l'exercice de son droit de rétractation tel que prévu à l'article 8.

5. PRIX

Les prix des prestations de services sont exprimés en euros et s'entendent toutes taxes et contributions environnementales comprises. La T.V.A. est appliquée au taux en vigueur au moment de la passation de la commande. Les prix et les taux de T.V.A. affichés sont proposés sous réserve de la validité des informations fournies par le client et de la conformité technique de son installation.

Attention : le client qui fournirait des informations erronées à la Société et qui bénéficierait ainsi indûment du taux réduit de T.V.A. sur les prestations souscrites, engagerait sa responsabilité auprès de l'administration fiscale : il devra alors payer à l'administration fiscale le complément de T.V.A. légalement dû (soit la différence entre le taux normal et le taux réduit).

6. CONDITION RESOLUTOIRE

Le contrat sera résolu de plein droit s'il est constaté par la Société, notamment lors de la première intervention, que l'équipement concerné ou son environnement ne permet pas la réalisation de la fourniture de la prestation d'entretien. Cela sera notamment le cas dans les situations suivantes :

- Panne de l'appareil nécessitant un dépannage ;
- Appareil hors périmètre des compétences de la Société ;
- Installation non conforme entraînant, pour une chaudière, un risque d'un danger grave et imminent (DGI) ;
- Absence d'alimentation ou de raccordement en énergie (gaz et/ou électricité) de l'équipement ;
- Non accessibilité de l'équipement ;
- Présence d'amiante ;

- Dans le cadre de la souscription à l'option Service ILLIGO pour les chaudières et les pompes à chaleur, l'absence de connectivité ou faible connectivité ne permettant pas la transmission des données techniques nécessaires à l'exécution du contrat d'entretien pour des raisons indépendantes de la volonté de la Société (à titre d'exemple, la couverture réellement constatée de l'accès à Internet et/ou de l'accès au Wi-Fi peuvent constituer une limitation au fonctionnement de la prestation de suivi à distance, indépendante de toute volonté de la Société).

En cas de réalisation de la condition résolutoire, la Société adressera au client un email afin de confirmer la résolution du contrat.

La résolution entraînera l'anéantissement du contrat et la restitution des sommes déjà versées par le client selon le procédé énoncé à l'article 8 « Droit de rétractation ».

7. CONDITIONS DE REGLEMENT ET FACTURATION

Le prix des prestations souscrites en ligne peut être réglé de trois manières, selon les prestations, objet du contrat d'entretien, sur le Site par le client :

- Par carte bancaire de la totalité du prix annuel du contrat d'entretien : après avoir validé sa commande avec obligation de paiement, le client renseigne dans l'espace sécurisé prévu à cet effet le numéro, la date d'expiration, le code de vérification et l'identité du titulaire de la carte bancaire choisie pour le paiement. Le client s'engage à utiliser une carte bancaire en cours de validité. En cas de changement de carte bancaire avant le débit de toutes les sommes dues, le client s'engage à mettre à jour les coordonnées de celle-ci. A défaut, le client se verra appliquer des intérêts de retard en cas de non-paiement ou de rejet de débit aux dates indiquées.
- Par règlement mensuel par carte bancaire : après avoir validé sa commande avec obligation de paiement, le client renseigne dans l'espace sécurisé prévu à cet effet le numéro, la date d'expiration, le code de vérification et l'identité du titulaire de la carte bancaire choisie pour le paiement. Le client s'engage à utiliser une carte bancaire en cours de validité. En cas de changement de carte bancaire avant le débit de toutes les sommes dues, le client s'engage à mettre à jour les coordonnées de celle-ci. A défaut, le client se verra appliquer des intérêts de retard en cas de non-paiement ou de rejet de débit aux dates indiquées.
- Par prélèvement mensuel : après avoir validé sa commande avec obligation de paiement, le client renseigne dans l'espace prévu à cet effet le mandat SEPA et le valide en ligne. Un récapitulatif du mandat SEPA est généré en ligne mentionnant le compte ICS de la Société. Ce document sous format PDF peut être téléchargé et conservé par le client. Le premier prélèvement interviendra : le 5 du mois suivant.

Le client recevra son récapitulatif de contrat d'entretien par email sous un délai de trois (3) jours ouvrés maximum sur lequel figurera également la souscription aux éventuelles options s'il a choisi d'y souscrire, accompagnée le cas échéant de l'échéancier de prélèvements s'il a opté pour la mensualisation ou si la mensualisation s'applique à son contrat d'entretien. Cet email confirmera au Client sa date de visite d'entretien définitive.

Le cas échéant, la facture du contrat parviendra par courrier au client sous quinze (15) jours après intervention du technicien.

8. DROIT DE RETRACTATION

Conformément à l'article L.221-18 du Code de la consommation, le client dispose d'un délai de quatorze jours pour exercer son droit de rétractation sans donner de motif. Ce délai de quatorze (14) jours court à compter de la conclusion du contrat (ce qui correspond au jour de la souscription des prestations en ligne, c'est-à-dire du clic sur l'icône « Je valide ma commande avec obligation de paiement »).

Conformément à l'article L.221-28 du Code de la consommation, le droit de rétractation ne peut être exercé :

- d'une part, pour les prestations de services pleinement exécutées avant la fin du délai de rétractation et dont l'exécution a commencé après accord préalable et exprès du client et renonciation expresse à son droit de rétractation. Ainsi, si le client demande la réalisation de la prestation (par exemple une visite d'entretien) avant l'expiration du délai de rétractation, il renonce à son droit de rétractation sur cette prestation de service ;
- d'autre part, s'agissant de travaux d'entretien ou de réparation à réaliser d'urgence au domicile du client et expressément sollicités par lui, dans la limite des pièces de rechange et travaux strictement nécessaires pour répondre à l'urgence.

Le client pourra exercer son droit de rétractation en adressant à la Société, par lettre recommandée avec accusé de réception, le formulaire de rétractation reproduit au terme des présentes. Le formulaire de rétractation est également disponible sur le Site [à cet emplacement](#).

En cas de rétractation, la Société remboursera alors au client la totalité des sommes versées par celui-ci au plus tard dans les quatorze (14) jours à compter de la date à laquelle elle est informée de la décision du client de se rétracter.

Conformément à l'article L.221-25 du Code de la consommation, le client qui exerce son droit de rétractation s'agissant de prestations de services dont l'exécution a commencé à sa demande expresse, avant la fin du délai de rétractation, verse à la Société un montant correspondant au service fourni jusqu'à communication de la décision de se rétracter. Ce montant est proportionné au prix total de la prestation convenue au contrat.

Les sommes pourront être compensées de plein droit.

9. FICHIERS ELECTRONIQUES ET PROTECTION DE LA VIE PRIVEE

9.1 RESPONSABLE DE TRAITEMENT, COLLECTE DES DONNÉES PERSONNELLES, FINALITÉS ET BASES JURIDIQUES

9.1.1 Responsable de traitement

Dans le cadre de son activité, la Société, agissant en qualité de responsable de traitement, procède à un traitement informatisé des données de ses Clients et prospects dans le respect de la réglementation en vigueur relative à la protection des données personnelles.

9.1.2 Collecte des données personnelles

Pour l'ensemble des finalités détaillées ci-après, les données des Clients et prospects sont collectées soit :

- directement auprès des Clients et prospects par la Société ou ses prestataires à l'occasion de la contractualisation d'une vente ou d'une prestation de service, d'un contact dans le cadre de la relation contractuelle ou d'une sollicitation de la part de la personne concernée par exemple via un formulaire rempli à partir du site Internet de la Société.
- indirectement auprès :
 - des autres sociétés du Groupe ENGIE commercialisant des produits et services auprès des clients particuliers et professionnels (la liste à jour de ces sociétés est disponible sur le site internet de la Société sur la page <https://www.engie-homeservices.fr/protection-de-la-vie-privee-et-cookies>),
 - de sociétés qui fournissent des fichiers de données élaborés dans le respect de la réglementation,
 - des services internes de la Société en charge de la commercialisation d'offres autres que la vente d'équipements de chauffage et climatisation et la réalisation de prestations d'entretien et de dépannage auprès des clients.

Les catégories de données collectées indirectement sont les données d'identification et de contact (comme nom, prénom, un numéro de téléphone, une adresse e-mail), les informations relatives à la prospection commerciale dont la personne fait l'objet, l'historique disponible des produits ou services achetés auprès des autres sociétés du Groupe ENGIE commercialisant des produits et services auprès des Clients particuliers et professionnels, les habitudes de consommation, les équipements du foyer ou ceux qui pourraient l'intéresser, les caractéristiques du foyer (par exemple composition, statut locataire/propriétaire, catégorie socio-professionnelle), celles du logement (par exemple ancienneté, surface, type d'énergie, mode de chauffage).

9.1.3 Finalités et bases juridiques

Le traitement des données personnelles est effectué pour les finalités et sur le fondement des bases juridiques suivantes.

Vente d'Équipements et prestations d'entretien et de dépannage

L'utilisation des données collectées est strictement nécessaire à l'exécution du Contrat ou relève de l'intérêt légitime de la Société.

Le nom, le prénom, l'adresse et les caractéristiques du logement, le numéro de téléphone et l'adresse mail du Client, et le cas échéant, les coordonnées de l'utilisateur des équipements si celui-ci est différent du Client, ou du propriétaire si le Client est locataire, ainsi que l'ancienneté du logement sont essentiels à l'exécution du Contrat.

Pour l'exécution du Contrat, la collecte et le traitement des données sont nécessaires pour la création du compte Client, la programmation des interventions de la Société, la gestion des commandes et la facturation.

En cas de refus du Client de communiquer ces données personnelles, la Société ne sera pas en mesure de conclure le contrat de service demandé et de fournir les services concernés.

Gestion des avis, réclamations et litiges

Les données des Clients ou prospects sont utilisées afin de gérer les avis clients, traiter les éventuels réclamations, litiges ou contentieux et assurer le recouvrement des impayés et ce, sur la base de l'intérêt légitime de la Société à répondre et traiter les réclamations éventuelles afin de favoriser la relation client et de protéger et défendre ses intérêts notamment en justice.

Envoi de communication et offres commerciales

A des fins de prospection commerciale, la Société s'efforce de personnaliser ses offres pour ses Clients et prospects en fonction de leurs centres d'intérêt et des services qu'ils ont éventuellement souscrits auprès des sociétés du Groupe ENGIE commercialisant des produits et services auprès des clients particuliers et professionnels, afin de répondre au mieux à leurs attentes.

Dans ce cadre, la Société est amenée à collecter directement ou indirectement des données non strictement nécessaires à l'exécution du(des) Contrat(s), afin de mieux connaître ses Clients et prospects et de pouvoir leur proposer les offres les plus pertinentes.

Les données des Clients et prospects sont utilisées pour permettre à la Société, sur le fondement de son intérêt légitime à promouvoir ses services et améliorer sa relation client, ainsi qu'aux autres sociétés du Groupe ENGIE commercialisant des produits et services auprès des clients particuliers et professionnels, d'adresser aux Clients et prospects des sollicitations commerciales personnalisées par voie postale ou téléphonique relatives à leurs offres. La Société peut aussi adresser à ses Clients ou prospects des sollicitations commerciales personnalisées relatives à des offres de partenaires autres.

Le Client ou prospect peut s'opposer à tout moment à recevoir des sollicitations commerciales et au profilage lié à cette prospection auprès de la Société (voir 11.5 « Droits des personnes »).

La Société utilise également les données des Clients à des fins de prospection commerciale par voie électronique (email, SMS/RCS) sur la base de son intérêt légitime à promouvoir ses services et améliorer sa relation client, pour des offres personnalisées similaires à celle(s) souscrite(s) par la personne en tant que Client. Le Client peut gérer ses préférences en matière de prospection commerciale par voie électronique à partir de son Espace Client.

Par ailleurs, et uniquement si le Client ou le prospect a donné son consentement à cette fin, ses données sont utilisées pour permettre à la Société ainsi qu'aux autres sociétés du Groupe ENGIE commercialisant des produits et services auprès des clients particuliers et professionnels de lui adresser des offres commerciales personnalisées par voie électronique. Uniquement si le Client ou le prospect a donné son consentement à cette fin, la Société peut lui adresser par voie électronique des offres personnalisées de ses partenaires autres.

Tout consentement peut être retiré à tout moment auprès de la Société aux adresses mentionnées à l'article 11.5 « Droits des personnes ».

La Société est également susceptible d'utiliser les données de navigation, collectées sur son site internet ou sur ceux de ses partenaires, et de les associer à d'autres données via l'utilisation de cookies.

Tout utilisateur du site internet engie-homeservices.fr peut à tout moment gérer ses choix concernant l'utilisation des cookies et accepter ou refuser les cookies (la politique de la Société relative aux cookies est disponible sur son site internet à la page : <https://www.engie-homeservices.fr/protection-de-la-vie-privee-et-cookies>).

A défaut de communication ou de collecte de ces données, la Société ne serait pas en mesure de proposer des offres commerciales personnalisées à ses Clients et prospects en fonction de leurs centres d'intérêt et des services qu'ils ont éventuellement souscrits auprès des sociétés du Groupe ENGIE commercialisant des produits et services auprès des clients particuliers et professionnels, ni d'apprécier et d'adapter les envois de prospection commerciale au Client ou prospect relativement aux offres desdites sociétés.

Amélioration de l'expérience du Client

La Société utilise, sur le fondement de l'intérêt légitime de la Société à promouvoir ses services et améliorer sa relation client, les données collectées directement auprès du Client ou prospect ou indirectement auprès d'autres sociétés du Groupe ENGIE commercialisant des produits et services auprès des clients particuliers et professionnels auprès desquelles la personne a souscrit une offre ou est en contact, afin d'améliorer la navigation et l'utilisation des différents espaces client proposés par lesdites sociétés, assurer la fiabilité des données de contact et faciliter la contractualisation d'offres auprès de la Société.

Réalisation d'études statistiques

La Société utilise également, sur la base de son intérêt légitime à faire des études et analyses, les données traitées, collectées directement auprès du Client ou prospect ou indirectement auprès d'autres sociétés du Groupe ENGIE commercialisant des produits et services auprès des clients particuliers et professionnels auprès desquelles la personne a souscrit une offre ou est en contact, sous forme agrégée à des fins d'études statistiques sur son portefeuille Clients et prospects.

9.2 DURÉE DE CONSERVATION

Les données traitées sont conservées uniquement pendant la durée nécessaire à la réalisation des finalités décrites ci-dessus, dans la limite des délais de prescription en vigueur ou des obligations légales de conservation des contrats conclus par voie électronique et des documents comptables. En matière de prospection commerciale, les données sont conservées pendant un délai maximum de trois (3) ans à compter de leur collecte par la Société ou du dernier contact émanant du prospect.

9.3 DESTINATAIRES OU CATÉGORIES DE DESTINATAIRES

Les données traitées sont destinées aux services internes de la Société, à ses prestataires, ses sous-traitants, aux établissements financiers et postaux, aux tiers autorisés en vertu d'une disposition légale ou réglementaire. La Société transmet également les données des Clients et prospects à ses services internes en charge de la commercialisation d'offres autres que la vente d'Équipements de chauffage et climatisation et la réalisation de prestations d'entretien et de dépannage ainsi qu'aux autres sociétés du Groupe ENGIE commercialisant des produits et services auprès des clients particuliers et professionnels (la liste à jour de ces sociétés est disponible sur le site internet de la Société à la page <https://www.engie-homeservices.fr/protection-de-la-vie-privee-et-cookies>).

9.4 TRANSFERTS HORS UE

Les données traitées sont stockées au sein de l'Union européenne, soit par la Société soit par ses prestataires.

Certaines données font l'objet d'un traitement ponctuel par certains prestataires situés en dehors de l'Union Européenne dans un pays ne bénéficiant pas d'une décision d'adéquation rendue par la Commission européenne. A ce titre, et pour assurer la protection des données transférées, les prestataires concernés se sont engagés contractuellement à procéder aux traitements des données dans le respect de la législation de l'Union européenne et de la réglementation française en vigueur et des clauses contractuelles types ont été mises en œuvre.

Pour toute question relative au transfert de données et pour obtenir une copie des garanties, il convient de contacter la Société aux adresses mentionnées à l'article 11.5 « Droits des personnes ».

9.5 DROITS DES PERSONNES

Le Client ou prospect dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'information complémentaire, d'effacement, de limitation, d'opposition et de portabilité de ses données, dans les conditions prévues par la loi Informatique et libertés et le règlement européen relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, auprès de la Société.

Le Client ou prospect peut s'opposer à tout moment au traitement de ses données à des fins de prospection commerciale, en ce compris le profilage publicitaire lié à une telle prospection, dans les conditions prévues par la réglementation.

Lorsque le Client ou prospect a donné son consentement à l'utilisation de certaines de ses données, il dispose de la possibilité de retirer son consentement à tout moment.

Les droits susmentionnés peuvent être exercés par courrier adressé à : **ENGIE HOME SERVICES, service des Données Personnelles – CS 90125 – 27091 EVREUX CEDEX** ou par courrier électronique à : donnees-personnelles.engiehomeservices@engie.com.

Il est aussi possible à un Client ou prospect de définir des directives concernant l'utilisation de ses données après son décès par écrit aux adresses mentionnées ci-dessus.

Si le Client ne souhaite pas faire l'objet de prospection commerciale par voie téléphonique, il peut s'inscrire gratuitement sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique dans le cadre du dispositif BLOCTEL.

9.6 COORDONNÉES DPO ET DROIT D'INTRODUIRE UNE RÉCLAMATION AUPRÈS D'UNE AUTORITÉ DE CONTRÔLE

La Société a nommé auprès de la CNIL un délégué à la protection des données (DPO), qui peut être contacté par courrier à l'adresse suivante : **ENGIE HOME SERVICES, service des Données Personnelles – CS 90125 – 27091 EVREUX CEDEX** ou par courrier électronique à : **donnees-personnelles.engiehomeservices@engie.com**.

Le Client ou le prospect dispose de la possibilité d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

10. FORCE MAJEURE

L'exécution par ENGIE Home Services de tout ou partie de ses obligations sera suspendue en cas de survenance d'un cas de force majeure qui en gênerait ou en retarderait l'exécution au sens qu'en donne l'article 1218 du Code civil.

De convention expresse, est également considéré comme cas de force majeure un dysfonctionnement partiel ou total résultant de perturbations ou d'interruption des moyens de communication fournis par les opérateurs de télécommunications.

ENGIE Home Services informera le client d'un semblable cas de force majeure dans les sept (7) jours de sa survenance. Au cas où cette suspension se poursuivrait au-delà d'un délai de quinze (15) jours, le client ou ENGIE Home Services aurait alors la possibilité de résilier le contrat en cours.

11. DROIT APPLICABLE, MEDIATION ET JURIDICTION COMPETENTE

Les présentes conditions générales de souscription, et plus généralement le contrat conclu avec la Société, sont exclusivement soumis au droit français.

En cas de litige relatif à leur interprétation et/ou à leur exécution, le client est tenu d'adresser ses réclamations par écrit au Service Consommateurs de la Société à l'adresse suivante :

ENGIE Home services – Service Consommateurs – CS 90125 – 27091 EVREUX CEDEX

Ou en renseignant un formulaire en ligne sur la page "Nous Alerter" du site engie-homeservices.fr.

A défaut de résolution amiable du litige avec la Société dans un délai de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date de réception par la Société de la réclamation écrite, le client peut saisir gratuitement le médiateur d'ENGIE :

- par courrier à l'adresse suivante : Le Médiateur ENGIE- TSA 27601 - 59973 TOURCOING CEDEX ;
- ou par Internet via le formulaire disponible sur le site Internet <http://www.mediateur-engie.com/contact>.

Le Médiateur ENGIE tentera, en toute indépendance et impartialité, de rapprocher les parties en vue d'aboutir à une solution amiable, conformément aux articles L.611-1 et suivants du Code de la consommation. Le client reste libre d'initier, d'accepter ou de refuser le recours à la médiation. En cas de recours à la médiation, les parties restent libres d'accepter ou de refuser la solution proposée par le médiateur.

En cas d'échec de la médiation ou de tout autre mode de résolution extrajudiciaire, tout litige sera soumis à la compétence exclusive des tribunaux français compétents.